MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE LA CERTIFICATION
.....
SOUS-DIRECTION DE LA CERTIFICATION, DES ARCHIVES ET DES STATISTIQUES
.....
SERVICE DE LA CERTIFICATION
.....

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF EXAMINATIONS AND CERTIFICATION
.....
SUB-DEPARTMENT OF CERTIFICATION, ARCHIVES AND STATISTICS
.....
CERTIFICATION SERVICE
.....

0 8 JUIL 2020

DOSSIER DE RECTIFICATION DE DIPLOME

COMPOSITION DU DOSSIER

1) Demande timbrée adressée au Ministre des Enseignements Secondaires précisant les incohérences ;
2) **Photocopie** certifié de l'acte de naissance ;
3) Original du diplôme/ attestation de réussite /relevé de notes;
4) Photocopie légalisée du CEPE /CEP ou les références (sous centre et session) de la candidature audit examen pour les candidats refusés;
5) Une demande d'attestation de réussite ou de relevé de notes. (voir modèle ci-joint) ;
6) 500 fcfa de frais de traitement.

Le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification

Dr Pierre Madelienne Ghis Eoling
Peni / H.C